

Mon élève fait de violentes crises, que faire ?

Etape 1 . Mettre en place des mesures préventives :

Remplir une grille d'observation, identifier les 5 phases de la crise, réfléchir en CM des maîtres élargis avec rased et périsco (aides, adaptations, aménagements), dialoguer avec la famille.

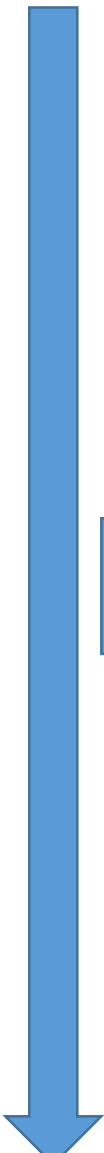
Etape 2 . Mettre en place un accompagnement personnalisé :

Equipe éducative 1 avec PPRE et **si besoin** élaboration d'un protocole de gestion de crise. Faire appel aux personnes ressources (rased, cpc, pôle ressource, médecin scolaire, enseignant référent si élève MDPH, demande de saisine MDPH, protection de l'enfance).
Définir un échéancier des actions et des rencontres avec la famille.

Etape 3 . Mettre en place un accompagnement renforcé :

Equipe éducative 2 avec renforcement du PPRE **et** élaboration d'un protocole de gestion de crise.
Constitution d'un dossier avec toutes les aides apportées.
Poursuite des observations avec ajustements + appel personnes ressources.

Etape 4. Saisine de la cellule de veille pour les élèves hautement perturbateurs.



Persistence des difficultés